



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Direction
générale du travail

SRCT-RT

Bureau des Relations
individuelles du travail (RT1)
Pôle détachement et lutte
contre le travail illégal

39-43 quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15

Téléphone : 01 44 38 25 78
Télécopie : 01 44 38 29 76

Services d'informations
du public :
internet : www.travail.gouv.fr

Reçu le 09 AOÛT 2013

Le Directeur général du travail

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission paritaire du secteur
du Déménagement

Paris le **7 AOÛT 2013**

Affaire suivie par : Nicolas COTRUFO
Mel : nicolas.cotrufo@dgt.travail.gouv.fr
Tel : 01 44 38 36 63

Objet : demande de mise en place d'une table ronde sur la lutte contre le travail illégal
dans le secteur du déménagement

Références : votre lettre en date du 22 avril 2013

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 22 avril 2013, vous avez demandé à Monsieur le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social de mettre en place une table ronde sur la lutte contre le travail illégal dans le secteur du déménagement.

Le développement des pratiques frauduleuses pèse considérablement sur l'offre de prestations et porte atteinte à la libre concurrence au détriment des entreprises qui exercent régulièrement leur activité.

Concomitamment, le travail illégal précarise la situation des salariés du secteur, en s'attaquant à leur statut, leur emploi, ainsi qu'à leur protection sociale.

Les enjeux de la lutte contre le travail illégal portent également sur l'équilibre des comptes publics et sociaux, la maîtrise des flux de main d'œuvre étrangère et le respect des normes communautaires européennes et internationales.

Dans ce contexte, et conformément à la feuille de route adoptée suite à la Grande Conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, le Premier ministre a présidé en présence du ministre chargé du travail, le 27 novembre 2012, la Commission nationale de lutte contre le travail illégal qui a dressé le bilan des actions déjà engagées en 2011 par les services de l'Etat et les organismes de recouvrement des cotisations sociales. Cette commission a également fixé les objectifs prioritaires pour les années à venir.

La vigilance des services doit être renforcée dans le secteur du déménagement puisque le plan national d'action 2013-2015 a retenu le secteur des transports comme devant être l'un des secteurs d'activité particulièrement ciblés, notamment dans le cadre de l'objectif relatif à la lutte contre toutes les formes de travail dissimulé.

Les actions de contrôle et les sanctions doivent également s'accompagner d'un renforcement des actions de prévention associant les partenaires sociaux et les administrations compétentes.

Comme vous l'indiquez, la participation active des professionnels du déménagement à la lutte contre le travail illégal, contribue, depuis de nombreuses années, à lutter contre les abus. Cette volonté commune s'est déjà traduite par la conclusion et la signature de deux conventions nationales de partenariat dans votre secteur le 1er mars 1995 et le 19 juillet 2005.

En vue de répondre à votre demande, de dresser un bilan et d'étudier les perspectives du partenariat et de la lutte contre le travail illégal dans votre secteur, je vous propose de réunir vos organisations professionnelles et syndicales respectives ainsi que les ministères concernés le :

**Mercredi 18 septembre 2013, à 14h30, à la Direction générale du travail (DGT)
Salle Pierre LAMY
(1er sous-sol)**

**Tour Mirabeau
39-43, Quai André Citroën
75015 PARIS**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette réunion ou de vous y faire représenter.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Adjoint

YVES SALVEZ

Copie :

- Délégation nationale à lutte contre la fraude
- Direction de la sécurité sociale
- Ministère des transports